



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a déclaré, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le remplacement des consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour toutes les prochaines demandes de dérogations mineures, dont les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 1424, rue Papin

No de lot : 3 728 957

Requérant : Propriétaires

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire dont :

- La marge latérale serait de 0,90 mètre alors que le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 prescrit une marge latérale minimale de 1,00 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,10 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par Mme. Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, minute 93, daté du 4 mars 2020.

Adresse : 37, rue Vadnais

No de lot : 2 892 468

Requérant : Propriétaires

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- La marge latérale serait de 1,02 mètre alors que le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 prescrit une marge latérale minimale de 1,20 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,18 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, minute 34 607, daté du 11 mai 2016.

Adresse : 1640, rue des Pruches

No de lot : 6 387 756 (projeté)

Requérant : Les Habitations Entourages Inc.

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une nouvelle construction dont :

- La marge avant serait de 7,65 mètres alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 prescrit une marge avant de 12,5 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 4,85 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par M Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, minute 298, daté du 7 août 2020.

Adresse : 523, rue Saint-Étienne

No de lot : 4 929 129

Requérant : Propriétaire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'empiètement d'une piscine hors terre dans la marge avant secondaire dont :

- La marge avant secondaire serait de 6,00 mètres alors que le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 prescrit une marge avant secondaire minimale de 6,90 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,90 mètre.
-

Adresse : 665, rue Saint-Pierre

No de lot : 6 251 840

Requérant : Propriétaire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal dont :

- La marge arrière serait de 9,36 mètres alors que le règlement relatif au zonage numéro 300-2015 prescrit une marge arrière minimale de 10,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,14 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par M. Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, minute 9 318, daté du 9 juillet 2020.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE :

Qu'une présentation de ces demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse www.ville.lassomption.qc.ca dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique « Projets en consultation écrite ».

Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires, ainsi que leur appui ou leur opposition à ces demandes de dérogations, pendant une période de **15 jours, jusqu'au 2 septembre 2020 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

Courriel : greffe@ville.lassomption.qc.ca

Donné à L'Assomption, ce 18^e jour du mois d'août 2020.



Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier